



POINT DE VIGILANCE – ÉTAPE 5 (2ND DEGRE)

Si vous souhaitez lier une offre part collective du pass Culture **complémentaire** à la demande de subvention (respectant le cahier des charges du dispositif sollicité), vous pouvez la lier à ce niveau-là. Cette offre doit être co-construite avec un partenaire culturel et pré-réservée sur ADAGE.

A l'heure actuelle, **la part collective du pass Culture ne peut concerner que les classes de 4^e à la Terminale.**

Il est **indispensable d'avoir déjà renseigné les « classes engagées » dans l'étape 3** pour pouvoir réaliser cette étape.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le tutoriel suivant en cliquant [ICI](#).